

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 417-24 IDENTIFICATION DU TERRITOIRE SUJET AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 417-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310-14 AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 21 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier